

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 31 mai 2010 portant création du Diplôme Universitaire ULTRASONOGRAPHIE VASCULAIRE, modifié par les arrêtés en date du 07 juillet 2020, du 15 décembre 2021 et du 02 juillet 2024,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme universitaire ULTRASONOGRAPHIE VASCULAIRE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Laurent CHICHE (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Frédérique COCHENNEC (PU-PH)

Docteur Marie BLANCHARD

Docteur Sébastien MULLER

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 13 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU